

# COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

La Commission se réunit tous les Lundis de 18 h 30 à 20 h  
Tél. Direct : 04.94.08.60.49

## Réunion restreinte du lundi 29 avril 2019 P.V. N° 35

**Président de séance :** M. Cyril BOUREAU

**Secrétaire de séance:** M. Pierre HOLLECKER

**Représentant des arbitres, élu au CD :** M. Patrick FAUTRAD

**Présents :** MM. Michel ALEXANDRE – Akim BOUAKSA - Michel EBRARD - Raymond PERON

### INFORMATION

Conformément aux dispositions de l'art. 80 des R.S. du District du Var, les décisions de la Commission de District de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel en 2ème instance devant la commission d'appel règlementaire du District.

Pour être recevable, l'appel doit être interjeté par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs ou de l'arbitre concerné délivrée par la Ligue de la Méditerranée, dans un délai de sept jours, à compter :

- de la première présentation de la lettre recommandée ;
- du jour de la transmission de la décision par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- du jour de sa notification par tout autre moyen permettant de faire la preuve de sa réception (jour de la remise en mains propres...).

Les frais de dossier d'un montant de 46 EUROS seront portés au débit du compte du club réclamant (ou adressés par chèque s'il ne s'agit pas d'un club et pour les arbitres appelants).

Le non-respect intégral de ces formalités entraîne l'irrecevabilité des appels.

### RAPPEL AUX ARBITRES

1 – Dans le cas de changement de club, l'arbitre a l'obligation d'en aviser la CDA ainsi que la commission du statut de l'arbitrage avant de procéder à une demande de licence avec son nouveau club.

2 – La commission rappelle aux arbitres qu'en aucun cas ils ne doivent accepter les chèques de particuliers en règlement de leurs frais d'arbitrage.

### RAPPEL AUX CLUBS

Les clubs ne sont pas tenus de régler les frais d'arbitrage aux arbitres dès lors que ceux-ci ne présentent pas les formulaires officiels prévus à cet effet.

### COURS DE FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DES SECTEURS

- Secteur est varois : Salle ST JEAN à PUGET SUR ARGENS, tous les mercredis de 18h00 à 20h00

- Secteur centre var : Salle du stand de tir à l'arc quartier ST LAZARE à BRIGNOLES, tous les vendredis de 18h00 à 20h00

- Secteur ouest varois : Siège du District du Var à LA GARDE, tous les mercredis de 18h00 à 20h00

### RAPPEL IMPORTANT AUX ARBITRES

Il est demandé à tous de respecter le délai de **21 JOURS FRANCS MINIMUM** pour toutes les indisponibilités. Une tolérance jusqu'à J – 17 jours est acceptée exceptionnellement et au cas par cas.

Par exemple une indisponibilité pour le samedi 18 mai 2019 doit être inscrite par vous-même, sur votre Espace FFF, avant le Vendredi 26 avril 2019 à 17 h (soit 3 vendredis avant).

Une surveillance particulièrement stricte est maintenant mise en place sur ce point, et les arbitres qui ne respecteraient pas cette obligation s'exposent à être sanctionnés comme le prévoit l'annexe 3 du RI.

## CORRESPONDANCE

(reçue depuis la dernière réunion)

### DES ARBITRES :

- **MM. James et Allahan AHONOUKOUN** : se portant candidats pour le Tournoi en salle de l'Association des donneurs de sang de la Vallée du Gapeau. Remerciements.
- **M. Frédéric AMOROSO** : adressant un certificat médical d'arrêt du 26/04/19 au 03/05/19 et s'excusant de ne pouvoir se déplacer le lundi 29/04/19 devant la CDA. .
- **M. Mohamed FAOUZI** : S'excusant pour son absence à une rencontre et en expliquant les raisons. Transmis au Président et aux responsables du suivi des absences.
- **M. Hakim DEHILI** : s'excusant de ne pouvoir être présent à sa convocation du 29/04/19 et expliquant les motifs ayant entraînés celle-ci. Transmis à l'instructeur de la CDA.
- **M. Sébastien HOLLECKER** : informant qu'il ne peut toujours pas inscrire ses indisponibilités sur son Espace FFF et qu'il sera indisponible les 18 et 19/05/19.
- **M. Nejd HACHANI** : faisant part de sa disponibilité tous les samedis à partir du 1<sup>er</sup> Mai et jusqu'à la fin de la saison.

### DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE FRAIS D'ARBITRAGE (FA) ou DE FRAIS DE DEPLACEMENT (FD)

#### Transmises au comptable de la CDA à réception :

- **MM. Dominique CARPENTIER, Patrick LE TEXIER et Wahbi MAHOUACHI** : FA match U15 D2 du 28/04/19 LE CANNET / ROQUEBRUNE à charge du CANNET DES MAURES pour absence de moyen de paiement.

### DES CLUBS :

#### 1) DEMANDES D'ARBITRES (Transmises dès réception aux responsables des désignations) :

##### A) DEMANDES POUR TOUTE LA SAISON 2018/2019 :

- Néant depuis le dernier PV.

##### B) DEMANDES PONCTUELLES :

- **ES SOLLIES-FARLEDE** : demandant 3 arbitres pour leur rencontre U15D2 du 11 ou 12/05/19.
- **FC POURRIERES** : demandant un arbitre pour leur rencontre U15 à 8 du 04/05/19.
- **FC VIDAUBAN** : demandant 3 arbitres pour la rencontre U15 D3 du 25/05/19.

#### 2) INFORMATIONS OU DEMANDES DIVERSES :

- **SP O LE LAVANDOU** : \*signalant l'absence de l'arbitre prévu sur une rencontre féminine du 28/04/19. Transmis au Président et au responsable du suivi des absences.

\*concernant le règlement d'un arbitre n'ayant pu être payé car remplaçant un autre pour qui le chèque était déjà libellé. Transmis au comptable de la CDA.

- **FC RAMATUELLE** : Concernant un arbitre du club. Transmis au Président et à la Commission du statut de l'arbitrage.

### DIVERS :

#### APPEL A ARBITRES BENEVOLES : ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG - VALLEE DU GAPEAU

Comme l'année dernière, l'Association des Donneurs de sang de la Vallée du Gapeau, organise le dimanche 23 juin 2019 au gymnase de Solliès-Pont un tournoi de foot en salle dont les bénéficiaires iront à une association qui aide des enfants handicapés.

L'Association sollicite la participation gracieuse de 4 arbitres pour ce tournoi qui se déroulera sur la journée à compter de 8h du matin, les arbitres étant nourris sur place par l'organisateur.

Les volontaires sont priés de se faire connaître rapidement auprès de la CDA. (CONTACT : Michel EBRARD).

#### - RAPPEL :

Une ultime session de rattrapage du test théorique aura lieu le : **VENDREDI 10 MAI à 18 h 00 AU DISTRICT**

Les arbitres concernés seront convoqués individuellement et ceux qui ne passeront pas cet examen se verront appliquer strictement l'article 29 du Règlement Intérieur pour la saison 2019/2020 et ne seront pas désignables.

- **M. Maxime DAGO** a brillamment réussi son examen de JAF, il se classe MAJOR à l'échelon National.

Toutes les félicitations de la CDA à ce nouvel arbitre fédéral Varois.

- La totalité des candidats présentés par la CRA ont réussi leur passage au niveau Fédéral. Félicitations à tous.

- Une demande a été faite le 26/04/19 concernant la mise en place des messageries des derniers arbitres stagiaires, le nécessaire a été fait par la Ligue.

#### SANCTIONS :

**Dans sa séance du 29/04/19, la CDA a pris les décisions suivantes :**

- 2 dossiers ont été classés sans suite.

- 2 arbitres ont reçu un avertissement.

- 4 arbitres ont été sanctionnés de 7 jours de non désignation pour **absence de rapport**.

---

*Prochaine réunion Plénière*

*Lundi 06 Mai 2019 à 18h30*

**Président de séance :** M. Cyril BOUREAU  
**Le Secrétaire de séance :** Pierre HOLLECKER